

**Rapport de minorité de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR25.18PR
concernant**

une demande de crédit d'investissement de CHF 100'000.- pour la végétalisation de la Place Pestalozzi (plantation d'un arbre majeur) et le rapport sur le postulat PO24.01PO du 1er février 2024 de Madame la Conseillère communale Ella-Mona Chevalley « Pour une végétalisation du centre historique d'Yverdon-les-Bains »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 14 juillet 2025.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Marceline MILLIOUD, Rachel RYTZ, Sinthuja SUBRAMANIAM, Jean-David CHAPUIS, Gildo DALL'AGLIO, Nicola DI MARCO (en remplacement de Kevin DELAY), Gian Carlo VALCESCHINI et de la soussignée, désignée présidente.

La délégation municipale était composée de Mesdames et Messieurs Brenda TUOSTO, Municipale, Sandro ROSSELET, Chef du Service mobilité, environnement et infrastructure, Antoine SAUSER, Adjoint du Chef du Service mobilité, environnement et infrastructure, Lionel GUICHARD, Responsable des espaces verts.

Nous les remercions pour les informations qu'ils nous ont fournies, pour leur présentation et pour leurs réponses à nos questions.

Toutefois, tant le préavis que les explications données par la délégation municipale n'ont pas convaincu MM. Jean-David CHAPUIS, Gildo DALL'AGLIO, Nicola DI MARCO et la soussignée pour les raisons qui vont être exposées ci-dessous.

En préambule, les rapporteurs minoritaires relèvent qu'ils ont accepté la demande de crédit d'investissement de CHF 1'400'000.- pour la mise en œuvre de la phase 1 du Plan Canopée, soit le déploiement d'une densification de l'arborisation du territoire présentée dans le préavis PR25.19PR.

Ils ne se sont donc pas opposés à la plantation de 775 arbres et de 7'094 arbustes dans les 3 ans à venir, car ils ne nient pas le réchauffement climatique et estiment que la végétalisation de la Ville d'Yverdon est un moyen de lutter contre les îlots de chaleur.

Cependant, ils sont fermement opposés à la plantation d'un arbre majeur, pour un coût avoisinant CHF 100'000.-, sur l'unique place emblématique, reconnue comme telle par la Municipalité dans son préavis (p. 2), de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Ce n'est pas un arbre au milieu d'une place qui va résoudre le problème du réchauffement climatique !

La décision de la Municipalité est incompréhensible sur le plan écologique, historique, territorial, économique et politique.

Sur le plan écologique, la Municipalité veut rendre la Place Pestalozzi plus attractive ou en tout cas ne pas lui faire perdre cette attractivité avec le réchauffement climatique. Cet arbre permettra aux victimes du climat de se réfugier en dessous pour se protéger du soleil !

Les commissaires minoritaires font remarquer que tout un côté de la Place est bordé de terrasses largement recouvertes de parasols de grande taille. Si la Municipalité trouve que les parasols des terrasses, dont elle a autorisé qu'elles prennent une large emprise sur la Place, ne sont pas suffisants, rien ne l'empêche d'exiger, cas échéant, de subventionner l'acquisition de parasols plus couvrants. Cela sera bien plus utile qu'un arbre majeur dont les branches seront élaguées sur 6 mètres pour laisser passer les véhicules de livraison et d'intervention (Police, SDIS, etc) (p. 5 du préavis).

La Municipalité prévoit d'entourer l'arbre de gradins inclusifs (!) avec dossiers et accoudoirs (p. 5 du préavis). Cela permettra aux citoyens de la Ville de se réfugier sous l'arbre pour se protéger du soleil. Or, les images de synthèse de la page 4 du préavis démontre que l'arbre ne protégera personne du soleil et que le dessous de l'arbre, élagué à 6 mètres, restera totalement exposé au soleil contrairement à la situation sous les parasols des terrasses.

Sur le plan historique, cet arbre majeur dénature la vocation de la Place, nommée Pestalozzi, précisément pour mettre en valeur cette statue. Le rappel qu'un arbre a été planté à la Révolution vaudoise est mal venu. Il fait référence à une situation de conflit armé comme si l'époque en avait besoin ! Est-ce que la Municipalité veut mettre le feu aux poudres à la veille des élections municipales ? Veut-elle apporter sa contribution à la polarisation de la société en lieu et place d'œuvrer pour fédérer les citoyens de la Ville ? Veut-elle marquer son règne à l'image d'un Trump qui construit sa salle de bal ?

Sur le plan territorial, et comme le relève la Municipalité à la p. 2 du préavis, la Place Pestalozzi est inscrite à l'inventaire des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Les sites construits ne représentent pas seulement notre histoire, mais constituent aussi notre espace de vie actuel. Ils permettent aux personnes de s'identifier à l'endroit où elles vivent et de s'y sentir chez elles.

Devant l'importance de ce site, il est incompréhensible que la Municipalité propose d'implanter, de façon fixe, des gradins inclusifs (!) avec dossiers et accoudoirs, agrémenté d'un éclairage LED (ce qui est en effet très écologique quand on pense que la Ville prétend lutter contre la pollution lumineuse). De surcroît, cet attirail est censé être un support pour des activités sportives ! Indépendamment du fait que cela dénature complètement cette place emblématique, il y a d'autres endroits que celui-ci pour aller faire du sport. Par exemple, les Rives du lac ont largement été aménagées à cet effet.

Sur le plan économique, la minorité de la commission est choquée que l'on puisse consacrer CHF 100'000.- à l'achat d'un seul arbre alors que la situation financière de la Ville est difficile et qu'un autre préavis demande un crédit d'investissement de CHF 1'400'000.- pour planter 775 arbres et de 7'094 arbustes dans les 3 ans à venir.

Sur le plan politique, l'arbre à CHF 100'000.- va devenir le symbole de la discorde à n'en pas douter alors que le climat politique est dénoncé assez souvent par la majorité de la Municipalité comme délétère. Ce n'est pas sa décision de forcer l'implantation d'un arbre majeur au centre de la seule place emblématique de la Ville qui va calmer le climat politique et fédérer. A n'en pas douter, une nouvelle fracture va se créer à la veille des élections municipales.

De façon générale, les commissaires minoritaires relèvent que l'aménagement projeté par la Municipalité amènera inmanquablement les nuisances et problèmes suivants :

- Concurrence malvenue avec les terrasses des restaurants longeant la Place. Les gradins « inclusifs » permettront de pique-niquer midi et soir devant les restaurants !
- Les gradins « inclusifs » attireront les groupes divers et variés pour boire et faire la fête. C'est une source de nuisance supplémentaire la nuit au centre-ville.
- L'arbre majeur prévu doit perdre son feuillage en automne (p. 6 du préavis) engendrant un travail conséquent pour la voirie et pour les terrasses des restaurants. Il est prévu de le transformer en arbre de Noël à la période des fêtes alors qu'il aura bien triste allure avec toutes ses feuilles tombées !
- Bien que le préavis se veut rassurant en minimisant la possibilité pour une colonie de corbeaux freux de venir s'installer dans cet arbre majeur, la délégation municipale n'a pas pu cacher un certain embarras sur ce sujet ne pouvant exclure que cela n'arrive !
- En dépit de ce qui est prétendu dans le préavis, les manifestations habituelles sur cette Place ne pourront plus avoir lieu. Comment imaginer la piste de cirque qui y était déployée lors des fêtes du Castrum il y a 2 ans ? Comment imaginer que la scène de la Fête de la Musique s'y installe et que le public puisse la voir ? Derrière l'arbre ? Et la Fête du 1^{er} août, tous serrés entre l'Hôtel de Ville et l'arbre ? Et la Fête de l'Abbaye ? Les Brandons ? Le marché de Noël ?

Comment est-ce que la Police et les pompiers pourront encore passer entre les terrasses des restaurants, la statue de Pestalozzi, l'arbre entouré de bancs « inclusifs » et la manifestation ?

Les commissaires minoritaires déplorent que la Municipalité ait choisi de nous présenter un préavis qui touche à un symbole de la vie d'Yverdon et qui va forcément créer un clivage profond entre les partisans et les détracteurs du projet au lieu d'œuvrer à fédérer la population dans ce monde et cette époque instables.

Conclusions :

Les membres minoritaires de la commission vous recommandent, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de refuser les conclusions de ce préavis.

Yverdon-les-Bains, le 27 octobre 2025



Gloria Capt

Rapportrice de la minorité de la
commission